

# Escroqueries sur internet

Chaque année les services de gendarmerie de la Corrèze reçoivent une multitude de plaintes ou de signalements de victimes d'escroqueries en lien avec l'usage d'internet. Ainsi nous souhaitons vous

sensibiliser à quelques modes opératoires fréquemment utilisés par les cyberdélinquants. Bien que la ficelle puisse vous sembler un peu grosse parmi les six cas présentés ci-dessous, il n'empêche qu'elle fait mouche chaque année.

Un seul objectif pour les cyberdélinquants : **VOTRE ARGENT !!**

## Urgent: j'ai besoin d'aide!



Un mail reçu en pleine nuit a de quoi alerter. Un ami en voyage à l'étranger vous sollicite suite à un vol qu'il a subi, le laissant sans ressources. Il n'est pas joignable téléphoniquement. Il vous demande un transfert d'argent.

**Conseil :** Avant de donner suite à une sollicitation d'argent par mail, assurez-vous par téléphone auprès du demandeur de la véracité de cette demande.

## L'addition surprise



Lors de vos achats sur internet attention aux cases précochées qui vous font souscrire divers abonnements (assurance annulation voyage, accès vidéo en ligne, livraison express,...) ! Cette pratique est interdite depuis la loi Hamon (loi n° 2014-344 du 17 mars 2014) .

**Conseil :** Soyez attentif au moment de passer une commande en ligne et surveillez votre relevé de compte dans les jours qui suivent afin de réclamer le remboursement de cette souscription indue.

## Faux virus et faux antivirus



Alors que vous naviguez paisiblement sur internet une page s'ouvre en plein milieu de votre écran et vous informe qu'un virus vient d'infecter votre ordinateur. On vous propose de contacter un service de dépannage ou de souscrire un antivirus.

**Conseil :** Ne donnez pas suite ! Si votre ordinateur est infecté et que vous n'avez pas les compétences pour traiter cet incident, tournez-vous vers un vrai service de dépannage informatique près de chez vous.

## Félicitations, vous avez gagné!



Vous venez de recevoir un mail vous indiquant que vous venez de gagner le gros lot et qu'il vous suffit de cliquer sur le lien ci-dessous et de renseigner les éléments demandés : attention danger. C'est trop beau pour être vrai !!

**Conseil :** Ne cliquez pas sur le lien ou les pièces jointes car ces derniers pourraient contenir des virus. De même, ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et, surtout, n'envoyez pas d'argent. Si vous n'êtes pas gagnant, ne soyez au moins, pas perdant !

## Chantage à la webcam



18

Ce type d'arnaque cible généralement plus les hommes. Vous êtes sur un site de rencontre, vous commencez à dialoguer avec une femme qui vous propose de poursuivre en webcam, s'en suit une scène interdite aux moins de 18 ans. A l'issue, votre interlocuteur vous envoie une vidéo de vous qu'il a capturé et vous demande une certaine somme d'argent pour ne pas la diffuser sur le web.

Conseil : Si vous souhaitez faire des rencontres sur internet soyez méfiant, et ne communiquez que des choses que vous êtes prêt à rendre public (photos, vidéos,...).

### A l'attention des parents :

Vos enfants baignent dans l'ère du numérique depuis leur plus jeune âge, ils sont accoutumés aux réseaux sociaux, snapchat,... Il convient toutefois de les sensibiliser aux dangers qu'ils peuvent rencontrer afin qu'ils ne soient pas de futurs victimes ou mis en cause. Exemple : L'échange par sms ou snapchat, de photos dévêtues est un jeu dangereux. Pour rappel la diffusion d'image, vidéo sans le consentement de l'intéressé est un délit pénal, art. 226-1 du code pénal.


## La romance virtuelle



L'arnaque à l'amour : là aussi la rencontre se fait généralement sur un site de rencontre. L'auteur va prendre son temps pour mettre en confiance sa proie. Une fois qu'il sentira que vous vous attachez à lui, il vous racontera qu'il fait face à une mésaventure et qu'il faut que vous lui envoyiez de l'argent pour l'aider ou pour qu'il puisse venir vous voir (mandat cash, carte PCS,...).

Conseil : Parfois les auteurs de ce type d'arnaque vous expliquent être à l'étranger et ne pas pouvoir retirer d'argent du coup ils vous proposent de vous faire parvenir un chèque et que vous leur fassiez un mandat cash du montant du chèque. Généralement, le chèque a été volé quelques temps auparavant. Ainsi dans les 15 jours qui suivront le dépôt de votre chèque votre banque vous informera que ce dernier a été rejeté suite à une opposition pour vol.

## Règles d'OR

- Lorsque vous effectuez un achat sur internet, vérifiez que le site est bien sécurisé par un petit cadenas et le S du https  <https://www>.
- Vérifiez régulièrement l'état de vos relevés de comptes bancaires afin de déceler au plus tôt des prélèvements frauduleux.
- N'agissez jamais dans la précipitation, notamment lorsqu'on vous demande d'effectuer un paiement ou de communiquer vos coordonnées de carte bancaire. Prenez le temps de faire les vérifications de bon sens auprès de l'organisme qui vous sollicite ou auprès de votre banque.
- De même si vous souhaitez vendre des objets entre particuliers sur internet, respectez les principes de base du commerce : ce n'est pas le vendeur qui envoie de l'argent à l'acheteur même s'il invente un prétexte quelconque.

Sur internet la prudence doit être de mise car les cyberdélinquants avancent toujours masqués.